

AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE (PROCÉDURE SIMPLIFIÉE)

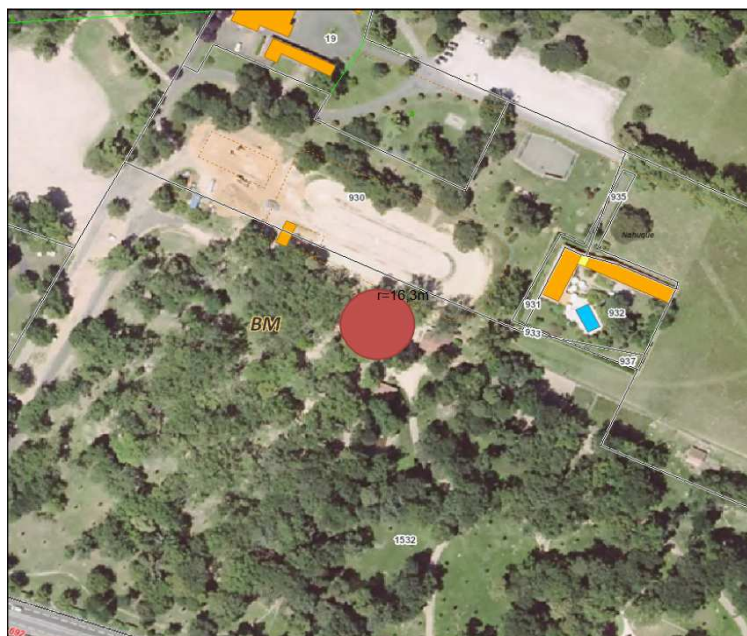
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (article L 2122-1-1 et L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des personnes publiques) – Manifestation spontanée d'intérêt.

Un opérateur a sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public pour y exercer une activité économique. Conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des personnes publiques précitées, la Ville de Mont de Marsan porte par le présent avis à l'attention du public le projet envisagé.

OBJET DE LA CONVENTION : Occupation du domaine public pour l'installation d'un stand de crêpes et de glaces au parc de nahuques, les mercredis, les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

CARACTÉRISTIQUES DU LIEU OCCUPE :

Adresse : Parc de Nahuques – entrée du Parc animalier de Nahuques – avenue de Villeneuve 40000 Mont de Marsan(cf. plan d'implantation ci-dessous)



Sur la photoaérienne, le cercle mentionne la zone d'implantation.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION :

- Durée de la convention : 3 ans renouvelable 1 fois.
- Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : application des tarifs applicables à la restauration rapide – forfait mensuel en fonction de la période d'installation de la terrasse

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Direction Voirie Espaces Publics
Mme de TAUZIA Isabelle
téléphone : 05 58 05 32 32
courriel : domainepublic@montdemarsan.fr

DATE LIMITE POUR CANDIDATER : le lundi 5 avril 2024 à 8h00.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR CANDIDATER :

- Identité du demandeur (nom, raison sociale et extrait Kbis ou tout document équivalent)
- Descriptif et croquis du projet envisagé.

Les manifestations d'intérêt devront être remises auprès de la Direction du Pôle Technique – 8 rue du Maréchal Bosquet – 40000 MONT DE MARSAN ou par courriel à : domainepublic@montdemarsan.fr

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS : le 6 mars 2024